

Brest, le 23 octobre 2024

N° 0-20251-2024/PREMAR_ATLANT/AEM/NP

Le vice-amiral d'escadre Jean-François Quérat
préfet maritime de l'Atlantique

à

Destinataires in *fine*

OBJET : compte rendu du comité de pilotage conjoint des sites Natura 2000 « Estuaire de la Loire Nord » (ZSC FR 5202011), « Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf » (ZSC FR 5202012), « Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf » (ZPS FR 5212014).

P. JOINTES : deux annexes.

Le comité de pilotage de la phase d'animation des sites Natura 2000 « Estuaire de la Loire Nord » (ZSC FR 5202011), « Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf » (ZSC FR 5202012), « Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf » (ZPS FR 5212014) s'est réuni le 24 septembre 2024 à Pornichet.

Vous trouverez ci-joint son compte-rendu accompagné de la liste des participants.

Le diaporama présenté lors de ce comité de pilotage est mis à votre disposition à l'adresse suivante : <https://estuaire-loire-externe.n2000.fr/espace-d-echanges/comptes-rendus-des-copil>.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'administrateur général de 1^{re} classe des affaires maritimes
Jean-Michel Chevalier
adjoint au préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer,

ANNEXE I

COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE CONJOINT DES SITES NATURA 2000 ESTUAIRE DE LA LOIRE EXTERNE (« ESTUAIRE DE LA LOIRE NORD » (ZSC FR 5202011), « ESTUAIRE DE LA LOIRE SUD - BAIE DE BOURGNEUF » (ZSC FR 5202012), « ESTUAIRE DE LA LOIRE - BAIE DE BOURGNEUF » (ZPS FR 5212014)

Mardi 24 septembre 2024 9h30 – Salle Hoëdic de l'Espace Camille Flammarion, à Pornichet

1. LISTE DES PARTICIPANTS

43 participants (Cf. ANNEXE II).

2. ORDRE DU JOUR

- Natura 2000 en estuaire de la Loire externe ;
- les travaux menés sur le site Natura 2000 :
 - bilan des actions réalisées ;
 - bilan de l'acquisition de connaissances ;
 - bilan des évaluations d'incidences ;
 - bilan des contrôles de l'environnement.
- Les actions à venir :
 - actions de gestion ;
 - actions de gouvernance ;
 - actions de sensibilisation ;
 - actions de communication ;
 - actions de connaissances.
- Prochains rendez-vous.

3. INTRODUCTION

- Introduction et remerciements de l'adjoint du préfet maritime chargé de l'Action de l'Etat en Mer, l'administrateur général des affaires maritimes Monsieur Jean-Michel Chevalier.
- Dernier COPIL tenu en juin 2023 (validation du document d'objectifs).
- Délai de 2 ans pour approbation par arrêté préfectoral : démarche en cours. Précision : les résultats de l'Analyse des Risques Pêche (ARP) seront intégrés ultérieurement au DOCOB.
- Présentation sommaire de l'ordre du jour (transmis avec l'invitation).
- Candidatures de deux nouveaux membres pour intégration dans le COPIL : la fédération de chasse de Loire Atlantique et le syndicat des ports de l'Atlantique. Nécessite une modification de l'arrêté de désignation (PREMAR ATL).

4. PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000

- Rappel de la démarche Natura 2000 depuis la désignation des sites jusqu'à la validation du DOCOB (2023) et sa mise en animation. Rappel du périmètre du site, de sa superficie, et des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié sa désignation.
- Présentation des types d'actions inscrites au plan d'action du document d'objectifs.

5. PRÉSENTATION DES TRAVAUX MENES SUR LE SITE

Les travaux, projets et actions menés durant l'année écoulée sont présentés aux membres du COPIL.

Projet de restauration de laminaires en baie de la Baule

- Présentation par Monsieur Jean-Claude Ménard (association Estuaires Loire Vilaine) du projet de restauration mené en baie de La Baule. Un arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2024 régit les mouillages et la pose de casiers de pêche (entre autres) dans la zone d'expérimentation.
- Madame Anne-Laure Barillé de la Société Naturelle d'Ouest de la France (SNOF) souligne qu'un travail a été mené avec les sociétés de dragage - clapage pour éviter la mise en suspension de sédiments au moment critique de pousse des laminaires. Des études menées par la société Biolittoral ont montré que le dépôt de sédiments vaseux, notamment provenant d'activités humaines, peut empêcher la fixation des plantules de laminaires.

Actions de communication sur le site Natura 2000

- Il est demandé si les données cartographiées et accessibles sur le site de l'OFB (https://lizmap.ofb.fr/ofb/dfm_atl/index.php) sont exportables et utilisables sur le site du SHOM.
- Madame Agnès Garçon (Armateurs de France) regrette les difficultés à travailler avec un outil cartographique commun.

Sensibilisation aux enjeux écologiques

- Madame Hélène Mazière (association Bretagne vivante) présente les actions menées dans le cadre des mesures de réduction numéro 9 et 10 du parc éolien de Saint-Nazaire.
- La LPO Vendée note un besoin de renforcer les actions sur les zones de reproduction des oiseaux marins et soulève les difficultés à agir sur ces zones et notamment sur l'île du Pilier, et à se mettre d'accord.

Acquisition de connaissances

- Les travaux menés dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) en faveur du Puffin des Baléares sont présentés. La carte des données de suivi télémétrique des oiseaux équipés de balises GPS indique que la zone d'implantation du parc éolien de Saint-Nazaire est peu fréquentée par ces oiseaux.
- Madame Nathalie Tertre (EDF) indique que d'après les études préalables aux travaux de construction du parc éolien, la zone n'était pas identifiée comme fonctionnelle pour cette espèce et montrait déjà une faible fréquentation. Ce n'est donc pas l'installation du parc éolien qui a conduit à une diminution des passages de Puffin des Baléares en vol dans ce secteur.
- La LPO44 a constaté des zones de concentration importantes à la côte (radeaux de puffins en phase d'alimentation et repos de plus de 4 000 individus à la pointe du Croisic). Le puffin des Baléares se nourrit de petits poissons pélagiques (anchois pat ex). La LPO85 souligne qu'il serait intéressant de connaître la superposition des groupes de Puffins avec les milieux, notamment avec les zones potentielles de développement éolien.
- Une cartographie dynamique des trajectoires des puffins des Baléares suivis à l'aide de la télémétrie est accessible : <https://oiseaux-marins.org/accueil/productions/carte-par-suivis-dobservation>.
- La LPO85 réagit au sujet de l'île du Pilier, rappelant que les connaissances sont suffisantes pour mettre en place des mesures de protection de l'avifaune nicheuse. La DREAL répond que la concertation va être relancée prochainement.

Bilan des évaluations d'incidences et contrôles

- Madame Aurore Junca-Laplace (DDTM Loire-Atlantique) et Monsieur Pascal Naulleau (DDTM Vendée) présentent un bilan des évaluations d'incidences des demandes d'autorisation gérées par les DDTM, et un bilan des contrôles de l'environnement marin, menés en 2023 et 2024 dans le site Natura 2000.
- Monsieur Morgan Raffray présente le CACEM (Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin) et ses missions. Chaque unité de contrôles fait remonter au CACEM ses efforts de surveillance. Les thématiques d'action sont orientées par la Direction Eau et Biodiversité du Ministère en charge de l'écologie. Le rapportage fait l'objet d'une diffusion en ligne.

6. PRÉSENTATION DES ACTIONS À VENIR

Actions de gestion

- Noélie Debray (OFB) présente le dispositif d'Analyse des Risques Pêche (ARP) et l'état d'avancement des travaux. Il est précisé que le délai de réalisation prévu pour l'ARP « espèces » est très court puisque des mesures devront être proposées pour la fin d'année 2027.
- Armateurs de France demande comment a été caractérisé l'effort de pêche. Les données VMS et VALPENA ont été mobilisées.
- La SNOF pose la question de la prise en compte des zones fonctionnelles en mer, notamment des nourriceries, et si pour cela les données d'Ifremer sont exploitées. Ces zones sont prises en compte lorsqu'elles sont connues, au travers de la fonctionnalité des habitats. Néanmoins, les campagnes de l'Ifremer sont réalisées à des dates régulières dans l'année, et ne représentent pas la variation saisonnière des espèces et des fonctionnalités écologiques.
- Le SNOF regrette que l'on ne vise que les espèces Natura 2000, or, d'autres espèces qui ont un rôle écologique important ne seront pas suivies dans le cadre de l'ARP « espèces » (par exemple, l'anguille). Certaines espèces (sole, bar ...) jouent un rôle majeur et ne devraient pas être mises de côté, notamment pour la mise en place de protections fortes. Se cantonner aux espèces d'oiseaux et de mammifères marins d'intérêt communautaire n'est pas suffisant pour prendre en compte toutes les fonctionnalités écologiques du milieu marin. La SNOF demande s'il serait possible d'intégrer la liste des espèces d'intérêt régional dans le DOCOB et dans la démarche d'évaluation d'incidences Natura 2000. La DREAL répond que ce n'est pas possible, la désignation « Natura 2000 » est cadrée par des directives européennes et ne permet pas cette intégration.
- EDF précise que l'observatoire national de l'éolien en mer a commandé à l'Ifremer une étude sur les zones de nourriceries de soles.
- LOGRAMI ajoute que le grand manque de connaissances sur les espèces amphihalines en milieu marin n'aide pas à les intégrer dans les évaluations et à prendre des mesures adaptées. L'Anguille d'Europe est prise en compte par la DCSMM (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin), ce qui permet d'agir sur cette espèce.
- D'après Armateurs de France, les zones fonctionnelles halieutiques devaient apporter des réponses, or, la connaissance est aujourd'hui insuffisante. Regret que les industriels soient obligés de financer leurs propres études, et de fait se limitent à leur seule zone d'emprise alors qu'il conviendrait de mutualiser les études pour les enjeux distribués à large échelle. Une barrière réglementaire empêche cette mutualisation.
- Selon la SNOF, il manque en effet une cartographie fiable des zones de frayères de poisson en France. Des suivis ponctuels sont menés sur des petites zones dans le cadre de demandes d'autorisation, mais ils ne permettent pas d'obtenir des informations fiables et adaptées. Il faudrait mutualiser et coordonner pour mieux orienter les efforts et les moyens déployés par chaque acteur individuellement.
- La LPO souligne que le COPIL Natura 2000 est certes orienté sur les espèces d'intérêt communautaire mais devrait rester un lieu d'animation pour traiter l'ensemble des enjeux écologiques d'un site donné. Il faut regarder l'enjeu des zones de reproduction. La recherche d'espèces représentatives d'un milieu permettrait de concentrer l'effort de gestion et de protection et de mieux mobiliser les acteurs. On peut déplorer l'absence de gouvernance et de connaissances liées aux zones fonctionnelles halieutiques.
- Jean-Michel Chevalier (Préfecture maritime de l'Atlantique) indique que l'outil réglementaire existe (décret n° 2017- 568 du 19 avril 2017) et que ces zones pourraient être une porte d'entrée pour les zones de protection forte. Il y a aussi un sujet portant sur la coordination et les prérogatives des préfets car il s'agit d'une mesure du code rural et de la pêche maritime.
- La DIRM NAMO ajoute que dans le Document Stratégique de Façade maritime NAMO et son plan d'action figure l'objectif de renforcer la protection des zones fonctionnelles halieutiques d'importance. Le manque de données (notamment cartographiques) n'a cependant pas encore permis de mener le travail de concertation pour la mise en œuvre de cette action, notamment avec les comités des pêches.

- Le conseil régional de Loire Atlantique précise que si des données ont été acquises concernant l'évolution de la fréquentation de certaines espèces (dont les mammifères marins) sur plusieurs années avec une variation saisonnière, elles ne permettent pas de déterminer une évolution annuelle de la fréquentation.
- LOGRAMI demande si, dans le cadre de l'ARP, une analyse complémentaire ciblera les espèces amphihalines. Cette analyse sera faite dans le cadre des PLAGEPOMI.
- Le COREPEM indique que seules quelques espèces amphihalines sont autorisées à la pêche pour les professionnels (alose, anguille et civelle). Les aloses font très peu ciblées car peu valorisées sur le marché. Intérêt faible même en cas de captures accidentelles.
- LOGRAMI note cependant une augmentation de l'effort de pêche pour les lamproies en estuaire. On n'a pas d'information sur les captures en mer, alors qu'elles pourraient être importantes.
- Dans le cadre des Zones de Protection Forte (ZPF), la DREAL Pays de la Loire aurait souhaité mener en même temps les démarches de mise en place d'arrêtés de protection de biotope pour l'île Dumet et pour l'île du Pilier. Cette démarche n'a cependant pas pu être menée pour l'île du Pilier en 2023 car les conditions n'étaient pas réunies pour avancer sereinement. La concertation va reprendre dans les prochaines semaines.

7. PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Plusieurs rendez-vous à venir :

- un groupe de travail sur les besoins de connaissances pour les Zones de Protection Forte le 15 octobre à Préfailles ;
- deux groupes de travail sur la charte Natura 2000, le 19 novembre à Saint-Brévin-les-Pins et le 03 décembre à Noirmoutier-en-l'Île ;
- un prochain rendez-vous est donné aux membres du COPIL à l'automne 2025.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
 l'administrateur général de 1^{re} classe des affaires maritimes
 Jean-Michel Chevalier
 adjoint au préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer,

ANNEXE II
LISTE DES PARTICIPANTS AU COPIL

Présents

Organisme	Nom du représentant
Préfecture maritime de l'Atlantique – adjoint du préfet maritime	Jean-Michel Chevalier
Préfecture maritime de l'Atlantique	Pierre Misko
DREAL Pays de la Loire	Françoise Delaby
DIRM NAMO	Estelle Godart
DDTM 44	Aurore Junca-Laplace
DDTM 44	Eloïse Petit
DDTM 85	Pascal Naulleau
CACEM	Morgan Raffray
FOSIT Brest Sémaphore de Piriac	Claude Berg
FOSIT Brest Sémaphore de Chemoulin	Daniel Védie
Service jeunesse engagement et sports de la DSDEN	Olivier Goncè
OFB	Pauline Savary
OFB	Noélie Debray
OFB	Julie Caquelard
OFB	Aurélia Changeant
OFB	Bertrand Augé
Conseil régional des Pays de la Loire	Claire Hugues
Conseil départemental de Loire – Atlantique	Stéphanie Trécant
Conseil départemental de Vendée	Lascelles-Lloyd Emmy
Mairie de Pornichet	Mathilde Wargnier
Mairie de Saint-Brévin les pins	Frédéric Lepage
Mairie de la Plaine sur mer	Daniel Benard
Syndicat mixte du parc naturel régional de Brière	Estelle Kerbiriou
Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf	Julie Ayçaguer
EDF-RE Parc éolien en mer de Saint-Nazaire	Nathalie Tertre
Armateurs de France	Agnès Garçon
Grand port maritime de Nantes -Saint-Nazaire	Gwenn Couprie
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction / Union nationale des producteurs de granulats	Alice Moreaux
Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire	Roxane Boullard
Syndicat des pilotes de la Loire	Laurent Herpin
Ligue de voile des Pays de la Loire	Lia Luce
Association des pêcheurs de loisir Atlantique Vendée	Isabelle Prévost
Association des pêcheurs de loisir Atlantique Vendée	Jean-Yves Crochet
Fédération départementale de chasse	Denis Dabo
Ligue pour la protection des oiseaux	Joël Bourlès
Ligue pour la protection des oiseaux	Dominique Tavenon
Ligue pour la protection des oiseaux	Vincent Pipaud
Loire Grands Migrateurs	Amaya Gauvin
SNOF / Bio-Littoral	Anne-Laure Barillé
Estuaires Loire Vilaine	Jean-Claude Ménard
Bretagne Vivante	Hélène Mazière
Association Hirondelle	Laetitia Bevelacqua
France Nature Environnement	Jacques-Yves Rimbault

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Liste des membres du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Estuaire de la Loire Nord » (ZSC FR 5202011), « Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf » (ZSC FR 5202012), « Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf » (ZPS FR 5212014).

COPIES :

- PREMAR ATLANT/AEM (ENVMAR)
- archives (dossier d'affaire – D10).